

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023
N° 2023.09.17

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 septembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	25	
Absents représentés	8	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Cristina MESLET, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Marie-Laure LANCIAUX, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Nadine DAMBRUN représentée par Christian DURANTIN
Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Hervé GRANDJEAN représenté par Michel PRÉAU
Valérie BERTHÉOL représentée par Josiane MARION
Damien PESSOT représenté par Martine MÉZONNET
Philippe ROCHETTE représenté par Christine LECHEVALLIER
Françoise MASSOUBRE représentée par Aïcha GASSER
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

Jean-François VIGUÈS a été nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL APPROBATION D'UNE SUPPRESSION, DE CREATIONS ET D'UNE MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu l'avis du comité Social Territorial lors de sa réunion le 05/09/2023,

Considérant la nécessité de réactualiser le tableau des effectifs du personnel dans le cadre d'une suppression, de créations et d'une modification du temps de travail de postes au 1^{er} octobre 2023 afin de pourvoir à des remplacements et de créer des emplois pour répondre aux besoins de la collectivité pour assurer la continuité et la bonne marche des services municipaux,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **33 Voix Pour** décide :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les modifications telles que définies dans le tableau suivant à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

Filières	Nombre de postes concernés à temps complet	Poste existant à supprimer Au 01/10/2023	Postes nouveaux à créer Au 01/10/2023
Technique/Administratif	1	1 Technicien Principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur
Animation	1		Adjoint d'Animation
Technique	1		Adjoint Technique

Filière	Nombre de poste concerné	Diminution du temps de travail
Animation	1 adjoint animation à TNC 9/35 ^{ème}	1 adjoint animation à TNC 8/35 ^{ème}

- Pour
- Contre
- Abstention

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le



ID : 063-216300327-20230919-CC2023_09_17-DE